Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-RAPP_ANNUEL_23-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/24

Le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-RAPP_ANNUEL_23-DE

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

Délibération 25/24 : Rapport Annuel 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service présentant des indicateurs techniques et financiers.

Le rapport annuel 2023 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est transmis par mail aux délégués du SMIRTOM du Vexin.

Conformément aux textes réglementaires précités, le rapport annuel 2023 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers sera présenté au comité syndical.

Il est **proposé au Comité Syndical** :

- De prendre acte du rapport annuel 2023 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13/06/2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication le 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★ SMIRTOM du Vexin chemin de Vernon 95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-26_24_DCHT_EXT-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/24

Le treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-26_24_DCHT_EXT-DE

Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 26/24 : Autorisation donnée de signer les Conventions d'accès aux déchèteries extérieures

Le Président expose :

Pour l'ensemble des administrés dont les déchets sont gérés par le SMIRTOM du Vexin, la prestation de base comprend : un service de collecte en porte à porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) et l'accès à une déchèterie.

Le Syndicat possède 3 déchèteries (Magny en Vexin, Marines et Vigny).
Cependant, ces 3 déchèteries sont trop éloignées de certaines communes du SMIRTOM du Vexin.

De ce fait, il est nécessaire de signer des conventions avec d'autres collectivités territoriales afin que certaines communes du SMIRTOM du Vexin puissent accéder à leurs déchèteries. Ces conventions fixent les modalités d'accès et les conditions financières associées.

Pour faciliter le fonctionnement du Syndicat, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer les conventions d'accès aux déchèteries extérieures ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Il sera rendu compte à chaque Assemblée Générale des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les Conventions d'accès aux déchèteries extérieures.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13 juin 2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication du 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★ SMIRTOM du Vexin 8, chemin de Vernon 95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-27_24_DEA-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 27/24

Le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-27_24_DEA-DE

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 27/24 : Autorisation de signer la convention avec l'éco-organisme agréé pour les Déchets d'Élément D'Ameublement (DEA)

Le Président expose :

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).
Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

Le Contrat aura pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

Il est proposé au Comité Syndical de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★ SMIRTOM du Vexin 8, chemin de Vernon 95450 VIGNY

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13/06/2024
Le Président, Brahim MOHA

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-27_24_DEA-DE

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication le 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin
SMIRTOM du Vexin
6, chemin de Vernon
95420 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-28_24_VERALLIA-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 28/24

Le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) -

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-28_24_VERALLIA-DE

M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 28/24 : Autorisation de signer le contrat-type de reprise option filière verre avec Verallia

Le SMIRTOM du Vexin doit renouveler son contrat de reprise pour la reprise du verre, le repreneur est VERALLIA.

Le Président expose :

Quelle que soit l'option de reprise retenue, chaque titulaire de l'agrément pour la filière emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage unique offre aux collectivités avec lesquelles il signe son Contrat de soutien barème aval (ci-après désigné « Contrat-Type») le bénéfice des soutiens financiers définis dans le barème aval. Conformément à son agrément, il propose par ailleurs aux collectivités qui le souhaitent une garantie de reprise et de recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers (ci-après « DEM ») sur la durée complète de son agrément.

Pour la mise en œuvre de cette garantie pour le verre les sociétés agréées titulaires des agréments (ci-après désignés Sociétés Agréées) ont conclu chacune pour ce qui la concerne une convention avec la Filière Matériau Verre. Dénommée « Reprise Filières », cette option de reprise comporte notamment un engagement général de reprise et de recyclage de la Filière Matériau Verre auprès des collectivités en contrat avec une société agréée en tous points du territoire et en toutes circonstances, et ceci pour chaque Standard par matériau complété de Prescriptions Techniques Particulières (PTP), dans le respect du Principe de solidarité. Le contrat conclu entre la Filière Matériau Verre et chacune des sociétés agréées précise les conditions notamment financières de la Reprise Filières proposée avec ladite société agréée et les garanties apportées par celle-ci. Ces conditions sont publiques.

La Reprise Filières est proposée par la Filière Matériau Verre, aux collectivités signataires d'un Contrat-Type avec une société agréée dans les mêmes conditions contractuelles que celles convenues entre la Filière Matériau Verre et ladite société agréée et pour chaque Standard par matériau.

La signature du présent contrat de reprise garantit donc aux collectivités en contrat avec une société agréée et ayant choisi l'option Reprise Filières, la reprise et le recyclage au prix minimum de 0€ / Tonne (zéro euro par tonne) départ plateforme de stockage de verre des DEM. Cette garantie est portée par la Filière Matériau Verre qui en confie la mise en œuvre opérationnelle à son ou ses repreneurs désignés et, au cas où la Filière Matériau Verre ferait défaut, par la société agréée en contrat avec la Collectivité, conformément à l'engagement souscrit par cette société agréée dans le cadre de son agrément.

La Filière Matériau Verre est libre d'offrir des conditions de prix plus favorables, sous sa responsabilité et sans engagement des sociétés agréées, au-delà de la garantie d'enlèvement sans coût telle que stipulée dans leurs agréments respectifs ; la Filière Matériau Verre peut également proposer des modalités financières spécifiques pour certains Standards par matériaux qui les concernent.

Le présent contrat de reprise fixe l'ensemble des conditions de la Reprise Filières :

- Les conditions générales et particulières applicables. Ces conditions sont fixées dans les Parties I et II du présent contrat de reprise, et
- Les conditions d'application spécifiques à la société agréée avec laquelle la Collectivité a conclu un Contrat-Type (ci-après désigné la « Société Agréée » (Partie III du présent contrat de reprise), fonction de la Société Agréée avec laquelle les Collectivités sont en Contrat-Type. Chaque société agréée dispose de ses propres Conditions d'application spécifiques détaillées dans une annexe dédiée.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-28_24_VERALLIA-DE

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise avec VERALLIA (document en pièce jointe de la présente délibération) ainsi que tous les documents et avenants s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à la majorité absolue avec une abstention – M. Bourgoin (Butry-sur-Oise) – la proposition énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13/06/2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication le 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★
SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	38
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	1

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-29_24_PAV-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 29/24

Le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-29_24_PAV-DE

Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 29/24 : Marché de fournitures de Points d'Apports Volontaires pour le Verre

Le SMIRTOM du Vexin souhaite passer un marché de fourniture et de livraison afin de remplacer ses Points d'Apport Volontaire déjà présents sur le territoire. Il souhaite également en installer de nouveaux dans les communes en ayant exprimé le souhait.

Une fois le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres, une seconde délibération attribuera le marché.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- **LANCER** la consultation pour un marché de fourniture et de livraison de Points d'Apports Volontaires pour le verre.
- **L'AUTORISER** à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à **l'unanimité**, l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13 juin 2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication du 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin
SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-30_24_BIODECHET-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 30/24

Le treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-30_24_BIODECHET-DE

Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 30/24 : Autorisation de passer un appel d'offres pour la fourniture et la pose de matériel pour la collecte des biodéchets

La loi AGEC impose, à partir du 1er janvier 2024, la mise en place de solution pour le tri à la source des biodéchets.

La majorité des habitants du territoire est en habitat individuel avec la possibilité de s'équiper d'un composteur.

Il s'agit pour le SMIRTOM du Vexin de mettre une solution pour les centres-villes denses et les habitats collectifs.

Suite à l'étude biodéchets avec AJBD, la solution la plus appropriée est la mise en place d'abri-bacs pour la collecte des biodéchets. Les habitants concernés seront équipés de bioseaux et déposeront leurs biodéchets aux abri-bacs qui seront ensuite collectés chaque semaine par un prestataire (lavage des bacs chaque semaine après la collecte).

Dans ce cadre, le SMIRTOM du Vexin souhaite passer un marché pour la fourniture et la pose de matériel pour la collecte des biodéchets.

Il sera demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- **LANCER** la consultation pour un marché de fourniture et pose de matériel pour la collecte des biodéchets en apport volontaire
- **L'AUTORISER** à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à **l'unanimité**, l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 13 juin 2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication du 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★
SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-31_24_ASA-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 31/24

Le jeudi treize juin deux mille vingt-quatre s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Karine MARTINS (Ableiges) - M. Patrick BRU (Berville) - M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) - Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Georges VIALLON (Cléry en Vexin) - M. Christophe NAKACH (Commeny) - M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) - Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) - M. Philippe OCKET (Frémainville) - M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) - M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) - M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) - M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) - M. Alain VAILLANT (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) - M. Alain ZAPPELINI (Amenucourt) - Mme Monique VALADON (Bray et Lû) - M. Patrice VANAKER (Buhy) - Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - M. Julien BOURREAU (Bréançon) - M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) - M. Olivier BIRON (Haravilliers) - M. Gérard MONTHILLER (Moussy) - Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) - M. Didier AUGUSTIN (Us).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Vincent LAVOYE (Génicourt) - M. Christian PION (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) - M. Eddy VAST (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Stéphane SANGNIER (Charmont) - Mme Hélène LUCAS (Chaussy) - M. Franck GOZET (Genainville) - M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) - M. Pierre POLVERARI (Hodent) - M. Guy Antoine DE LA ROCHEFOUCAULD (La Roche Guyon) - M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) - M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) - M. Éric HOECKMAN (Omerville) - Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 095-259501252-20240613-31_24_ASA-DE

Gervais) - Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) - Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) - M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

~

Délibération 31/24 : Création d'un emploi non-permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'Assemblée Générale de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.
Compte tenu de l'accroissement de travail lié aux suivis de tournées, à la poursuite de la distribution des bacs, et afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat pendant la période estivale, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Ambassadeur de tri à temps complet dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1er juillet 2024, d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er juillet 2024 au 30 septembre inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'ambassadeur de tri à temps complet. Il devra justifier au minimum d'un Bac.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 06 juin 2024
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 07/06/2024
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 19/06/2024
Et de la publication du 19/06/2024
Le Président,

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin ★ SMIRTOM du Vexin 8, chemin de Vernon 95450 VIGNY

Membres en exercice :	71
Présents :	38
Pouvoir :	01
Vote(s) Pour :	39
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00